

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 22 septembre 2015

L'an deux mille quinze, le mardi vingt-deux septembre 2015 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-L'eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Ghislain DEMONET, Maire**,

Etaient présents :

Mesdames : Evelyne SASSETTI – Nadine GALLOIS – Nadia DORE – Magali THOMASSIN – Sarah CONCHERI – Catherine MANGEOT – Sandra DEMOUGIN – Mélissa COLIN – Cécile LANA – Marie-Louise HUSSON – Martine CLAUSSE.

Messieurs : Alain COLLET – Thierry EVA – Paul BINDA – Hervé LAHEURTE – Francis LARDIN – Abdulhak EL OMARI – Christian PILLER – Bertrand DANIEL.

Etait excusé : M. Paul BRANDMEYER

Avai(en)t donné procuration : M. Olivier MARTET donne pouvoir à M. Ghislain DEMONET – Mme Laetitia SCHLEGEL donne pouvoir à Mme Sarah CONCHERI - Mme Jacqueline GENAY donne pouvoir à Mme Evelyne SASSETTI – M. Michel GUTH donne pouvoir à M. Alain COLLET - Mme Anne Marie FARRUDJA donne pouvoir à M. Bertrand DANIEL - M. Jacques BOURGUIGNON donne pouvoir à Mme Martine CLAUSSE.

Monsieur le Maire ouvre la séance et désigne Mme Nadine GALLOIS comme secrétaire de séance.

En ouverture de séance, Monsieur le Maire, évoque les événements qui ont touchés Madame Anne-Marie FARRUDJA, ainsi que la disparition soudaine de Monsieur Stéphane DESMET. Une minute de silence est respectée.

Considérant les conditions particulières dans lesquelles se tient ce Conseil Municipal, Monsieur le Maire a préféré reporter le premier point de l'ordre du jour qui nécessitait l'intervention d'un prestataire. Ce point est reporté au prochain Conseil Municipal.

Madame Martine CLAUSSE prend la parole et sollicite le report du point 10 relatif au règlement intérieur du Conseil Municipal. Les élus du groupe minoritaire souhaiteraient disposer de plus de temps afin de se concerter.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette demande.

Monsieur le Maire indique aussi qu'il évoquera la question de l'accueil des réfugiés en fin de séance. Il souhaite recueillir l'avis des membres du Conseil Municipal et communiquera les informations reçues ce jour à la Préfecture à ce sujet.

Monsieur le Maire soumet ensuite le compte rendu du Conseil Municipal du 1er juillet 2015 au vote. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

1. Décision modificative n°3

Monsieur le Maire rappelle la procédure engagée récemment par la Commune. Deux arrêtés de péril imminent et ordinaire ont été pris sur la parcelle cadastrée AH63. Il fait lecture succincte du rapport d'expertise qui dresse le constat et propose des mesures pour mettre fin aux périls.



Monsieur Hervé LAHEURTE prend la parole pour préciser la liste des désordres liés à la toiture et aux infiltrations d'eau au niveau des bâtiments voisins. Il rappelle également quelques éléments de procédures, notamment la mise en demeure aux propriétaires de réaliser les travaux dans un délai d'un mois.

Pour permettre la réalisation des travaux, il est nécessaire d'inscrire des crédits aux comptes 454 – Travaux effectués d'office pour le compte de tiers. 40 000 € ont été prévus à ce niveau.

Il est également nécessaire de prévoir des crédits au compte 6875 – Dotation aux provisions pour risques et charges exceptionnels en cas de non solvabilité des tiers. Pour permettre l'inscription de cette nouvelle dépense, des crédits supplémentaires ont été budgétés au compte 7478 – Dotation autres organismes. Il s'agit des aides accordées au titre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ). Initialement, il n'était pas prévu de percevoir d'acompte cette année mais la CAF est revenue sur cette organisation.

Monsieur Olivier FREARD intervient pour expliquer les derniers éléments de la décision modificative n°3. Par un jeu d'écritures, 5 200 € ont été inscrits pour régulariser comptablement le traitement des avances forfaitaires payées dans le cadre des marchés de travaux. Il est précisé qu'aucune dépense supplémentaire n'est prévue.

Après explication, le Conseil Municipal adopte la décision modificative n°3 à l'unanimité.

2. Indemnité de conseil versée au comptable public

Monsieur le Maire rappelle l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux.

Outre les prestations de caractère obligatoire qui résultent de leur fonction de comptable, le receveur municipal est autorisé à fournir à la Commune des prestations de conseil, notamment dans les domaines relatifs à :

- L'établissement des documents budgétaires et comptables ;
- La gestion financière, l'analyse budgétaire, financière et de trésorerie ;
- La gestion économique, en particulier pour les actions en faveur du développement économique et de l'aide aux entreprises ;
- La mise en œuvre des réglementations économiques, budgétaires et financières.

Ces prestations ont un caractère facultatif et donnent lieu au versement « d'une indemnité de conseil ».

L'indemnité est acquise au comptable pour toute la durée du mandat du conseil municipal. Elle peut toutefois être supprimée ou modifiée pendant cette période par délibération spéciale dûment motivée.

Au regard des prestations énumérées ci-dessus pour lesquelles Monsieur Joel METTAVANT n'est pas ou très peu sollicité et dans un contexte budgétaire contraint, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de modifier le taux de l'indemnité de conseil pour le fixer à 25 %.

Après explication, le Conseil Municipal fixe à 25 % le taux de l'indemnité de conseil au comptable public à l'unanimité.



3. Admissions en non-valeur pour créances éteintes

Lors du Conseil Municipal précédent, une admission en non-valeur a été présentée en information et aucune délibération n'a été prise sur conseil d'un agent de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

Cette information paraissait pertinente, puisqu'il n'est pas fait mention de la nécessité de délibérer pour les créances éteintes notamment dans le cadre d'une procédure de surendettement dans l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 14 applicable aux communes.

Cependant, le comptable, en présentant une instruction du Ministère de l'économie et des finances, exige que le Conseil Municipal délibère pour l'admission en non-valeur afin de prendre en charge le mandat.

Les services de l'Association des Maires (ADM) ont été sollicités à ce sujet. Il semblerait que, juridiquement, les deux positions se tiennent.

Pour ne pas aller à l'encontre de l'ordonnance exécutoire du tribunal d'instance de Lunéville, Monsieur le Maire propose de délibérer sur deux demandes d'admission en non-valeur communiquée par le Comptable public :

- Créances éteintes pour un montant total de 606.01 € suite à l'ordonnance du tribunal d'instance de Lunéville pour un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire avec effacement des dettes.

Titres du budget Pôle Bergamote – Mirabelle relatifs à des frais de garde entre 2013 et 2015 :

- R12-55/2013 ;
- R13-68/2013 ;
- R41-3/2014 ;
- R12-59/2014 ;
- R1-3/2015.

- Créances éteintes pour un montant total de 40.80 € suite à l'ordonnance du tribunal d'instance de Lunéville pour un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire avec effacement des dettes.

Titres du budget Commune relatifs à des frais de location de pâtis en 2013 et 2015 :

- T1561/2013 ;
- T403/2015.

Après explication, le Conseil Municipal décide d'admettre en non-valeur les créances présentées par le Comptable public.

4. Tarification de l'Ecole Municipale d'enseignements Artistiques (EMEA)

Dans le cadre de la tarification de l'EMEA, Madame Nadine GALLOIS présente une proposition de modification au niveau de la grille tarifaire.

Considérant le coût déjà supporté par une famille, Monsieur le Maire propose la gratuité de la pratique du théâtre aux élèves qui suivent déjà un cursus complet (pratique individuelle, pratique collective et formation musicale).

Cette gratuité est proposée à titre exceptionnel pour l'année scolaire 2015/2016.

Après présentation, le Conseil Municipal approuve cette proposition l'unanimité.



5. Subvention exceptionnelle

Suite aux événements personnels qui ont touchés Madame Anne-Marie FARRUDJA, Monsieur le Maire souhaite témoigner de tout son soutien en proposant un don exceptionnel à une association qui intervient dans la lutte contre le cancer.

Il propose le versement d'une subvention de 200 €.

Après présentation, le Conseil Municipal décide le versement d'une subvention exceptionnelle de 200 € à l'unanimité.

6. Taux de promotion 2015

Suite à l'avis favorable du Comité Technique qui s'est réuni le 25 juin 2015, Monsieur Thierry EVA présente aux membres du Conseil Municipal la proposition concernant les taux de promotions pour l'année 2015.

Il s'agit principalement de promotions internes proposées dans le cadre de la réorganisation de l'organigramme des services techniques.

Filière technique :

Adjoint technique territorial de 1ère classe : 100 %

Adjoint technique territorial principal de 2ème classe : 33 %

Adjoint technique territorial principal de 1ère classe : 100 %

Après explication, le Conseil Municipal valide les taux de promotion à l'unanimité.

7. Ouvertures et fermetures de postes

Monsieur Thierry EVA présente ensuite aux membres du Conseil Municipal les propositions de modifications du tableau des effectifs ci-dessous.

Dans le cadre de la promotion interne 2015, il est proposé les modifications suivantes à partir du 1er octobre 2015 :

- Fermeture d'un poste d'adjoint technique de 1ère classe 35/35ème ;
- Ouverture d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe 35/35ème.
- Fermeture de trois postes d'adjoint technique principal 2ème classe 35/35ème ;
- Ouverture de trois postes d'adjoint technique principal 1ère classe 35/35ème.

Afin de régulariser la situation administrative d'un agent nouvellement recruté par voie de mutation, Monsieur Thierry EVA évoque la nécessité d'ouvrir un poste à partir du 24 août 2015 :

- Ouverture d'un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe 35/35ème.

En effet, lors du recrutement du poste de directrice adjointe à la Crèche les P'tits Mousses, un candidate titulaire du grade d'auxiliaire de puériculture principal 2ème classe, et placée sur liste d'aptitude du concours d'éducateur de jeunes enfants a postulé et correspond aux attentes de la collectivité. L'agent a été recrutée par voie de détachement sur le grade d'éducateur de jeunes enfants mais il nécessaire d'ouvrir un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe afin de finaliser sa mutation.

Après explication, le Conseil Municipal valide les modifications du tableau des effectifs ci-dessus à l'unanimité.



8. Signature de la convention d'occupation du domaine public routier départemental pour les travaux d'aménagement de la rue du Maréchal Leclerc

Pour permettre d'assurer des cheminements piétonniers sécurisés, de respecter les normes d'accessibilité, de réduire les risques accidentels et d'améliorer la gestion du stationnement, Monsieur Hervé LAHEURTE rappelle les travaux entrepris par la Commune au niveau de la rue Maréchal Leclerc en 2013-2014.

Cependant il convient de délibérer afin de finaliser administrativement ce dossier, pour autoriser le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public départemental. Cette convention est prise pour 30 ans et sera renouvelable par tacite reconduction.

Après explication, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public départemental à l'unanimité.

9. Motion : baisse des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales

Monsieur le Maire rappelle les raisons qui l'ont conduit à proposer une motion sur la baisse des dotations de l'Etat. L'Association des Maires de France (AMF) a fait circuler récemment une pétition outrancière à ce sujet et il regrette qu'elle soit ainsi sortie de sa réserve généralement observée.

De plus, l'AMF, lors d'une journée d'information sur la baisse des dotations le 19 septembre, a politisé les débats en transformant ainsi les interventions en propagande politique.

En conséquence, Monsieur le Maire propose une motion pour des dotations plus justes avec une révision de l'échéancier initialement prévu au niveau de la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF). S'il est parfaitement normal de participer à l'effort collectif de redressement des comptes publics, la diminution de la DGF se fait sur une période trop courte.

Il rappelle que l'investissement des collectivités représente 75 % de l'investissement public et qu'il est important de ne pas porter atteinte à la capacité de financement du secteur public.

Après explication, le Conseil Municipal adopte la motion proposée à la majorité (6 abstentions).

10. Informations et questions diverses

Accueil des réfugiés :

Monsieur le Maire rappelle que la catastrophe humanitaire qui se déroule actuellement en Syrie, en Irak ou encore en Erythrée n'est pas tolérable. Il propose que la Commune adhère au réseau des villes solidaires pour l'accueil des réfugiés.

Il insiste sur la terminologie employée. Il s'agit d'accueillir des demandeurs d'asile qui ont fui les conflits armés dans leur pays et obtenu officiellement le statut de réfugiés.

Monsieur le Maire indique qu'une réunion était organisée dans l'après-midi à ce sujet pour présenter les grandes lignes du plan l'accueil de 30 000 réfugiés sur le territoire national et plus particulièrement en Meurthe-et-Moselle.

Madame Sarah CONCHERI souligne le fait que l'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés relève de la compétence exclusive de l'Etat. Les propos tenus dans l'après-midi se voulaient rassurant quant à la charge financière de cet accueil. Elle explique succinctement le parcours administratif d'un réfugié. Il est précisé que l'Etat met en place un accompagnement auprès de chaque famille pour une durée de 3 mois minimum afin de rendre le foyer autonome.



Elle indique que le travail mené pour l'instant par les services de l'Etat est un travail de recensement des logements auprès des bailleurs, publics et privés, des collectivités ou autres. Elle fait lecture des différents logements proposés au jour d'aujourd'hui en Meurthe-et-Moselle, soit 28 propositions concrètes. 5 logements de l'OPHLM sont proposés sur Blainville et il serait éventuellement possible de proposer un logement communal.

Sirène du Réseau National d'Alerte (RNA) :

Dans le cadre des travaux de modernisation du système pour l'alerte des populations en cas de crise, le Ministère de l'Intérieur a mis en place un nouveau dispositif, le Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP), venant remplacé le RNA. La sirène communale n'a pas vocation à être raccordée au SAIP dans la mesure où la Commune n'est pas située dans un bassin de risque identifié par le ministère.

En conséquence, le Préfet a proposé, la cession à titre gracieux de l'équipement qui pourra être déclenché manuellement, notamment dans le cadre du Plan Communal de Sauvergarde (PCS).

Arrêté de décharge définitive de l'exercice 2013 :

Dans le cadre du contrôle du Pôle Interrégional d'Apurement Administratif (PIAA) de Rennes effectué sur l'exercice budgétaire 2013, considérant qu'aucune charge n'existe ou ne subsiste contre M. Joel METTAVANT, vu la reprise exacte en balance d'entrée de l'exercice, les opérations sont admises et allouées en débit et en crédit.

En conséquence, le comptable, M. Joel METTAVANT, est déchargé pour la gestion de la Commune et ses budgets annexes.

Marchés publics :

L'attribution des marchés de restauration périscolaire et de transport scolaire ont été notifiés.

Le groupe ELIOR a été retenu pour la fourniture de repas en liaison chaude pour l'année scolaire 2015-2016. La proposition tarifaire et les critères liés à l'approvisionnement auprès de producteurs locaux ont fait la différence dans le choix du prestataire.

La société LAUNOY a été retenue pour la deuxième année consécutive pour le transport scolaire 2015-2016. L'écart de tarif entre les offres a été le principal critère de choix.

Liste des membres du Comité Technique (CT) :

Suite à la demande du dernier Conseil Municipal, la liste des membres du CT est fournie. Elle sera prochainement mise à jour.

Genre	Prénom	Nom	Titre
Monsieur	Ghislain	DEMONET	Président du CTP
Monsieur	Olivier	MARTET	Titulaire - Représentant de la Collectivité
Monsieur	Stéphane	DESMET	Titulaire - Représentant de la Collectivité
Monsieur	Olivier	FREARD	Suppléant - Représentant de la Collectivité
Monsieur	Thierry	EVA	Suppléant - Représentant de la Collectivité
Madame	Sarah	CONCHERI	Suppléante - Représentante de la Collectivité
Monsieur	Jacky	LAMBOLEY	Titulaire - Représentant des agents
Madame	Nelly	POIREL	Titulaire - Représentante des agents
Madame	Coralie	SINOT	Titulaire - Représentante des agents
Madame	Patricia	QUILLIOU	Suppléante - Représentante des agents
Madame	Sabine	LECOMPTE	Suppléante - Représentante des agents



Madame	Corinne	THIRION	Suppléante - Représentante des agents
Madame	Myriam	BABEL	Conseiller de prévention
Monsieur	Sébastien	PLANCHE	Conseiller de prévention

Il également précisé que les Conseillers de prévention ne feront plus partie du CT lorsque le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) sera mis en place.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance de ce Conseil Municipal.

